

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

QUELLE RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE À
MONACO ?

La retraite complémentaire a été rendue obligatoire à Monaco au 1^{er} Janvier 1964 pour tous les employeurs et salariés.

L'Union des Syndicats de Monaco (USM) et la Fédération Patronale Monégasque (FEDEM) ont signé un accord créant l'Association Monégasque de Retraite par Répartition (AMRR) qui gère, à Monaco, le régime de retraite complémentaire français (AGIRC/ARRCO)

Toutes les dispositions et règlements de l'AGIRC/ARRCO sont appliqués à Monaco.

Seul un accord reconnaissant les spécificités monégasques, permet aux salariés de Monaco de faire valoir leurs droits à la retraite complémentaire dès 60 ans.



COMMENT CRÉER UNE
CAISSE MONÉGASQUE ?

L'avenant 21 a déterminé les fondements du régime de retraite complémentaire monégasque.

Pour créer une Caisse autorisée à encaisser des cotisations et payer des pensions, seule une loi peut le faire.

C'est la démarche que le Gouvernement a entamée, mais vous lirez par la suite que les termes de la future loi créant la Caisse monégasque, ne vont pas dans le sens d'une amélioration du régime de retraite à Monaco.

POURQUOI UNE CAISSE DE
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
MONÉGASQUE ?

Lorsque les retraites se dégradent en France, elles se dégradent à Monaco !

La situation économique monégasque permet de faire mieux qu'en France. Un régime plus favorable pour les retraités de Monaco est donc possible.

C'est ce projet qui a été étudié par l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque et un Avenant à la Convention Collective du Travail Nationale a été signé en 2013 pour créer une Caisse monégasque.

POURQUOI 7 ANS DEPUIS LA
SIGNATURE DE L'AVENANT 21 ?

Malgré l'accord entre la FEDEM et l'USM, affichant une forte détermination à un retour de la retraite complémentaire à Monaco, les commissions paritaires de l'AGIRC-ARRCO, ont affichées clairement leur hostilité pendant une longue période. D'incessantes négociations ont eu lieu, pour rendre cet accord opérationnel.

Depuis 2019, ces échanges ont évolué et le Gouvernement monégasque s'est engagé à soutenir cette volonté de retour à Monaco, du régime de retraite complémentaire, exprimée par l'USM et la FEDEM.

Parallèlement, de longues études techniques ont dû être menées et sont toujours en cours pour reconstituer les dossiers des salariés et retraités de Monaco.

La création d'un régime de retraite est complexe et demande du temps pour se mettre en place.